

DEVENIR PERSONNE RESSOURCE DE PROJET DE PREVENTION DES TROUBLES MUSCULO SQUELETTIQUES DE L'ENTREPRISE - TMS PRO -

SECU-12

DUREE	✓ 5 jours + 2 demi-journées de suivi individuel
PUBLIC	✓ Personne (managers, fonctionnels sécurité...) appelée dans son entreprise à exercer la fonction de personne ressource du projet de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS).
PREREQUIS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Au préalable de l'inscription de la Personne Ressource à la formation, le chef d'entreprise doit avoir suivi une journée de formation sensibilisation à la prévention des risques professionnels organisée par le réseau Assurance maladie Risques professionnels (Carsat). ✓ Les participants doivent avoir l'assurance de pouvoir mettre en œuvre un projet de prévention des troubles musculosquelettiques dans leur entreprise. ✓ Les participants devront remplir un « questionnaire entreprise » préalable à l'inscription au dispositif de formation.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Élaborer et animer un projet de prévention des TMS en concertation avec les acteurs concernés. ✓ Mettre en œuvre une démarche de repérage, d'analyse et d'évaluation de ces risques. ✓ Établir un diagnostic mettant en lien l'ensemble des facteurs de risque et leurs déterminants. ✓ Participer à la recherche d'axes de prévention visant à la transformation des situations de travail et à l'élaboration d'un plan d'actions. ✓ Accompagner l'entreprise dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures de prévention. ✓ Assurer une veille dans le temps sur la maîtrise des risques de TMS.

PROGRAMME

Méthodologie de projet

Démarche de prévention des TMS

- Atteintes de l'appareil locomoteur en lien avec l'activité professionnelle (AT/MP)

Différents facteurs de risques

- Biomécaniques
- Psychosociaux
- Organisationnels
- Liés à l'environnement

Outils de repérage et d'analyse des situations de travail (démarche, outils)

Elaboration de solutions et de pistes de transformation des situations de travail

Mise en place d'un suivi d'indicateurs de veille

- Ce contenu sera développé sur 5 jours (35 heures) modulables (2j+2j+1j) + 2 demi-journées d'accompagnement par le formateur en entreprise.
- Lors des temps intersession, l'apprenant devra travailler sur deux livrables :
 - Le premier sera la rédaction d'un projet de prévention des TMS
 - Le second sera un plan de mise en œuvre de la démarche dans son entreprise
- La dernière journée de formation sera une restitution des différents projets menés en entreprise et permettra un retour d'expérience entre les participants.
- L'évaluation des acquis de la formation sera réalisée lors du deuxième accompagnement

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none">✓ Exposés didactiques.✓ Études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants.✓ Mises en situation.✓ Accompagnement du formateur en entreprise.✓ Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS.
MODALITES ET DELAIS D'ACCES	<ul style="list-style-type: none">✓ A réception du bulletin d'inscription et du devis signé, transmission à l'entreprise de la convention et des documents d'entrée en formation (convocation, règlement intérieur, ...) sous 5 jours
ACCESSIBILITE	<ul style="list-style-type: none">✓ Pour un accompagnement personnalisé lié à un handicap, merci de nous contacter pour une mise en relation avec notre référent handicap
TARIF	<ul style="list-style-type: none">✓ Sur demande et transmis dans le devis
MODALITE D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none">✓ Evaluation en cours de formation✓ Evaluation des compétences lors des moments d'accompagnement du formateur en entreprise.
SANCTION DE LA FORMATION	<ul style="list-style-type: none">✓ Attestation de fin de formation